

A.F.U.M.E
ATELIER DE FABRICATION ET D'USINAGE MECANIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 300.000 €
Siège social : Z.I. Les cailloux – Rue de la Vallée du Chat
45150 JARGEAU
419 763 099 RCS ORLEANS

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

La soussignée :

- **La société SST FINANCES**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €, dont le siège social est à MARDIE (45430) 892 rue du Mont, immatriculée au R.C.S d'Orléans N° 799 301 965,
Représentée par son Gérant, **Monsieur Sébastien STADLER-SUAGHER**,

Associée unique de la société à responsabilité limitée A.F.U.M.E ATELIER DE FABRICATION ET D'USINAGE MECANIQUE, envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La société CASTELNEUVIENNE DE COMMISSARIAT - CASTELCOM
Commissaire aux comptes
43 rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 489 532 267
Représentée par Mme Susie LUCAS

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Elle pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à

Le

Jargeau
04/10/24

La société SST FINANCES
Représentée par son Gérant
Monsieur Sébastien STADLER-SUAGHER

